LOI DU JEU FOOTBALL A 8 (U11)

Loi I - Terrain de jeu

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes : Longueur = 60 à 70m et largeur = 45 à 55m. Ces dimensions correspondent à un $\frac{1}{2}$ terrain de jeu à 11.
Les dimensions des buts sont de 6x2m. Ils doivent être fixés au sol, sur la ligne de touche du terrain à 11 de préférence.
Le cercle central à 6 m de rayon et le point de réparation (penalty) est placé à 9 m du but.
Les remises en jeu (du pied) s'effectuent à 9m de la ligne de but à droite ou à gauche du point de réparation.
Une surface de réparation de 26m sur 13m doit être tracée ainsi qu'une surface technique.

Loi II - Ballon

Taille 4 (63 à 66 cm de circonférence) convenablement gonflé.

Loi III - Nombre de joueurs

Une équipe se compose de 8 joueurs dont 1 gardien de but et de 4 remplaçants maximum. Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs remplacés deviennent remplaçants. Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait.

Surclassement:
Une équipe U11 ou U10 ***ne peut comporter plus de 3 joueurs ou joueuses U9 surclassés***.

Point de règlement sur les plateaux U10 spécifique au département des Hautes Pyrénées :
Article voté au comité directeur du district des Hautes Pyrénées: Seront autorisés sur la feuille de match lors de chaque rencontre U10 au maximum 3 joueurs U11 par équipe U10.

Loi IV - Equipement des joueurs

Identique à celui du jeu à 11. Le port de protège-tibia est obligatoire.

Loi V - Arbitre

Identique à celle du jeu à 11. L'arbitrage peut être assuré par tout licencié sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 8 avec une priorité aux U17 et U19.

Article voté en Comité directeur du district des Hautes Pyrénées : En cas de plateau à 3 équipes, l'arbitre central sera un licencié (U17 ou plus ou dirigeant) de l'équipe au repos. En cas d'un plateau à 4 équipes, l'arbitre sera un licencié (U17 ou plus ou dirigeant) de l'une des 2 équipes non concernées par la rencontre. En cas de plateau à 2 équipes, l'arbitre central sera un licencié (U17 ou plus ou dirigeant) de l'un des deux clubs. Il sera tiré au sort sauf si les 2 équipes se mettent d'accord pour faire arbitrer un de leur licencié (U17 ou plus ou dirigeant) une mi-temps chacun.

Loi VI - Arbitres assistants

Identique à celle du jeu à 11.

Loi VII - Durée du match

La durée du ou des rencontres pour les U11 est de 2x25' ou de 3x17' soit 50' de temps de jeu au total. Pas de prolongation.

Temps de jeu : **Participation minimale des joueurs à 50% du temps de pratique proposé donc à 25 minutes minimum.**

Loi VIII - Coup d'envoi et reprise du jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais les adversaires doivent se trouver à 6 m du ballon.

Loi IX - Ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celle du jeu à 11.

Loi X - But marqué

Identique à celle du jeu à 11.

Loi XI - Hors-jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais la zone de hors-jeu est délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13m de la ligne de but.

Loi XIII - Coups francs

Identique à celle du football à 11.
Si le gardien de but se saisit du ballon avec les mains sur une passe volontaire du pied de son partenaire, **la sanction est un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m avec un mur à 6m**.

Loi XIV - Coup de pied de réparation (penalty)

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la modification de la distance du point de réparation : 9 m au lieu de 11 m.

Loi XV - Rentrée de touche

Identique à celle du football à 11.

Loi XVI - Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11. Le ballon est placé devant le but, à une distance de 9 m de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation.

Loi XVII - Coup de pied de coin (corner)

Identique à celle du football à 11. La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6m.

Dégagement du gardien : Relance du gardien obligatoirement à la main de sa surface des 13 mètres, ou au pied (ballon doit être au sol, pas de volée ou demi-volée). En cas de dégagement de volée ou de demi-volée, **l'équipe est sanctionnée d'un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m avec un mur à 6m**.

Attention : Après avoir maîtrisé le ballon avec les mains et l'avoir posé au sol, le gardien ne peut pas s'en ressaisir avec les mains. S'il le reprend avec les mains, la sanction est un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m avec un mur à 6m.

Règle pédagogique votée au comité directeur du district des Hautes Pyrénées en date du:

L'équipe adverse doit, lorsque le gardien de but se saisit du ballon avec les mains, se replier dans sa totalité dans son propre camp afin de favoriser la relance du gardien adverse. Ce n'est qu'une fois la relance du gardien effectuée, qu'elle pourra aller dans le camp adverse. Si par contre le gardien de but décide de jouer vite pour X raisons, alors le repli dans son propre camp n'est plus à respecter.

Gérald Péguy
Président de la Commission des Très Jeunes